

Des retraités déterminés



Plusieurs milliers de retraités dans la rue le 30 septembre dernier. Comme ici à Paris

C'est peut-être pour calmer la colère des retraités, sans toucher au pacte de responsabilité, que le gouvernement a annoncé une augmentation de vingt-six centimes d'euro par jour pour les pensions inférieures à 1 200 € par mois. Mais ce n'est pas l'aumône que demandent les retraités. Et au lieu de calmer le mécontentement, ces derniers ont redit leur colère le 30 septembre. Ils étaient même plus nombreux que le 3 juin et surtout encore plus déterminés.

Ils ont toutes les raisons de dire leur colère en constatant, qu'au fil des années, les pensions stagnent et que les fiches d'impôts et les prélèvements augmentent. La veille de la manifestation, nous apprenions qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, 460 000 retraités verraient leur CSG passer de 3,8 % à 6,6 %.

C'est la première fois qu'un gouvernement décide de donner une prime pour les pensions

SOMMAIRE

ÉDITO : DES RETRAITÉS DÉTERMINÉS

AUTONOMIE : FRANÇOISE VAGNER RÉPOND
À NOS QUESTIONS SUR LE PROJET DE LOI p. 2

INFOS ET BRÈVES p. 3

inférieures à 1 200 €. C'est mettre en cause ce qu'est une pension de retraite. Ce n'est pas une allocation, c'est encore moins la charité. Notre pension est acquise en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées. Le gouvernement veut-il remettre cela en cause ?

Rappelons une étude de l'Insee publiée au printemps : elle montre qu'avec les réformes des retraites mises en œuvre depuis vingt ans, le niveau de vie moyen des retraités va continuellement baisser par rapport à celui des actifs.

Le 30 septembre a donné du tonus aux manifestants. Ensemble, et de plus en plus unitairement, exigeons une réelle revalorisation des pensions pour tous.

Saluons la mobilisation des retraités, l'unité de la majorité des syndicats de retraités et la présence d'associations.

Mesurons aussi l'importance de la déclaration de toutes les organisations, associations, professionnels du CNRPA autour de deux questions : l'utilisation des crédits de la Casa (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), la représentation des retraités et de personnes âgées (liée à la loi adaptation société vieillissement).

Le rapport des forces évolue. Il est possible de gagner des acquis, par exemple, en matière de revalorisation des pensions, la restauration de la 1/2 part et la défiscalisation de la majoration pour trois enfants et plus, de la suppression de la Casa, de financements pour la loi d'Adaptation de la société au vieillissement... Alors, continuons plus nombreux, plus déterminés, plus unis.

Enfin, le questionnaire encarté dans *Vie nouvelle* constitue déjà une suite à la mobilisation pour une vie de retraité digne. ■

JEAN-PIERRE FLORET
MEMBRE DU BUREAU DE L'UCR



La loi sur la perte d'autonomie votée

Le projet de loi sur l'autonomie vient d'être voté en première instance à l'Assemblée nationale, qu'en pense la Cgt ?

La Cgt porte sur ce projet de loi l'appréciation générale qu'il va dans le bon sens et qu'il est un point d'appui pour aller plus loin. Tout d'abord, cela fait dix ans qu'une loi est attendue sur ce sujet. Ensuite, la volonté de changer le regard de la société sur le vieillissement est un progrès réel. Faut-il rappeler que c'est tout le travail des retraités Cgt depuis plus de dix ans. Les plus de 60 ans représenteront 30 % de la population d'ici une quinzaine d'années. Ce phénomène oblige à repenser l'organisation et le développement de la société en fonction de cette donnée. L'activité bénévole développée par les retraités durant les 25 à 30 ans que va durer la retraite devient essentielle pour la cohésion sociale. Tout autant que le développement et la professionnalisation du salariat accompagnant les personnes en état de fragilité. Toute la société, toute la Cgt, est concernée.

D'une part, une partie de la loi correspond aux revendications de la Cgt : la prévention, les droits fondamentaux des retraités et des personnes âgées (au respect de la dignité, à l'information, aux aides adaptées, à la liberté d'aller et venir), la diminution des restes à charge, le soutien à domicile, la professionnalisation des salariés, la reconnaissance des aidants... Le recours aux assurances privées, prôné par Nicolas Sarkozy dans le précédent mandat présidentiel, est écarté. Toutefois, elle reste très insuffisante en matière de moyens financiers, qui pour-

tant ne sont pas si importants. Tout le monde s'accorde à le dire. Il s'agit de la place donnée aux retraités et aux personnes âgées, un véritable choix de société. D'autre part, la seconde partie de la loi, celle qui concerne les maisons de retraite médicalisées, est fortement compromise, alors qu'elle est très attendue du fait de la mise à contribution des personnes âgées et de leur famille. Enfin, les déclarations de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille et des Personnes âgées, concernant la professionnalisation des aides à la personne sont très ambiguës,



puisqu'elle annonce que la réforme des services d'aide devra se faire à coût constant. Dans ce cas, quid de la revalorisation de ces métiers ?

Cette position a-t-elle des points d'appui ?

Bien au-delà des organisations syndicales de retraités qui travaillent ensemble sur cette question depuis plus de deux ans, le CNRPA a émis un avis critique qui se rapproche du nôtre, en particulier sur la faiblesse du financement. Il a tenu, pour la première fois de son existence une conférence de presse sur l'affectation de la Casa, payée par les retraités.

Il a lancé une initiative d'interpellation directe des parlementaires par les organisations qui le compose.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi début 2014 par le gouvernement. Bien au-delà de l'avis sur le projet de loi, il a formulé des recommandations propres à de nouvelles avancées et c'est un véritable point d'appui pour les luttes à venir.

Comment aller plus loin ?

Le projet de loi doit passer par le Sénat et revenir devant l'Assemblée nationale. Il est encore temps de rencontrer les députés et les sénateurs qui vont voter la loi. On peut le faire de façon unitaire : le succès de la manifestation unitaire du 3 juin et de celle du 30 septembre démontre que des possibilités d'actions communes existent. Il y a une évidence, cette question de l'autonomie concerne autant les actifs que les retraités, et les retraités seuls ne parviendront pas à faire bouger les lignes ! Nous sommes les moteurs, bien sûr, puisque les premiers concernés. À nous donc de nous mobiliser également auprès des unions départementales et fédérations, afin que cette question vienne en débat dans les organisations, au plus près des salariés, comme des retraités.

Ce projet de loi s'inscrit d'ailleurs totalement dans la campagne de reconquête de la Sécurité sociale que la Cgt a lancé, puisque nous revendiquons que la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, soit intégrée dans la Sécurité sociale, comme un des aléas de la vie. La manifestation du 16 octobre portera donc aussi cette question de l'aide à l'autonomie. ■

* Membre du collectif Autonomie de l'UCR-CGT

ENQUÊTE COMMUNE UCR-CGT/VIE NOUVELLE

Dans le n° 183 de *Vie nouvelle* paru début octobre, vous trouverez une enquête commune UCR-CGT/*Vie nouvelle* pour affiner les besoins, les exigences des retraités. Cette enquête est dans le prolongement du 4 pages sur le pouvoir d'achat tiré à 1 million d'exemplaires, de la carte pétition où plus de 120 000 retraités ont exprimé leurs exigences auprès du Président de la République, du 3 juin avec 20 000 retraités montés à Paris, aux 30 000 manifestants le 30 septembre. Cette consultation est une véritable action revendicative pour permettre à chacun de dire ce qu'il vit réellement. Il aura suffi de quelques jours pour que de nombreux questionnaires soient remontés à l'UCR. Dans nos USR et UFR, aidons à faire connaître ce questionnaire, le faire remplir. Une action revendicative qui constitue aussi un bon moyen de faire connaître le magazine auprès de nombreux retraités.

PRIX DU TIMBRE : UNE HAUSSE HISTORIQUE

Il n'y avait pas eu une telle hausse dans notre histoire contemporaine. Timbrer une lettre prioritaire coûtera 0,76 € au lieu de 0,66 €, la lettre verte elle passera de 0,61 € à 0,68 €. L'argument c'est la chute importante des courriers. Mais est-ce que cette hausse brutale ne va pas accentuer de faire diminuer encore les plis adressés. Cela marque aussi la poursuite du désengagement de l'État. En même temps, rappelons que la poste a perdu 5 285 postes depuis janvier dernier. Plus que pour toute l'année 2013.

COUPURES D'EDF ET DE GAZ

Environ 210 000 coupures d'électricité et de gaz ont été effectuées en France depuis la fin de la première trêve hivernale pour l'énergie qui s'est achevée en mars, ont indiqué jeudi 11 septembre les services du médiateur de l'énergie, et il faut rajouter les 159 000 réductions de puissance d'électricité au cours du premier semestre 2014. Plus de 11 millions de personnes, soit un cinquième de la population française, ont du mal à se chauffer et s'éclairer, selon une évaluation de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

INFOS - BREVES

AIDANTS : UNE ÉTUDE DE L'AGIRC ET DE L'ARRCO

Une étude, rendue publique le 25 septembre, portant sur les personnes vieillissantes en situation de handicap vivant à domicile, ainsi que sur leurs aidants, montre que la moyenne d'âge des aidants est plus élevée que celle des personnes handicapées vieillissantes (62,5 ans contre 58,5 ans). 58 % sont à la retraite, mais 30 % sont toujours en activité. La moitié de ces aidants reconnaît que l'aide apportée génère fatigue et stress.

Selon l'étude, un aidant consacre 11 h par jour en moyenne à la personne qu'il aide. 38 % apportent également une aide financière ou matérielle.

Un aidant sur trois exprime le souhait d'être lui-même aidé. Un sur quatre déclare qu'il lui est difficile, voire impossible de se ménager des instants de répit. Les aidants reconnaissent que le temps disponible pour les loisirs ou la vie sociale diminue.

FISCALITÉ, DEUX TÉMOIGNAGES ÉLOQUENTS

Sur le stand de *Vie nouvelle* à la fête de l'Humanité, lors d'une rencontre, André, retraité habitant à Alès, dans le Gard est en colère. Depuis vingt ans, il ne payait plus d'impôts. L'année dernière : 206 €, et cette année, 390 €. Les raisons, la suppression de la 1/2 part etc.

Pour la mère de Marina : « Fin août, elle a appris qu'elle devait payer 921 € dans la quinzaine. Où trouver l'argent si rapidement. En réponse à sa protestation, le contrôleur principal du Trésor public lui a répondu, « c'est à cause des 1 % ! » Réponse rapide. Par contre, le Premier ministre n'a toujours pas répondu à sa demande d'explication.

NÉGOCIATIONS AGIRC/ARRCO

De nouvelles négociations Agirc/Arrco s'ouvriront le 28 novembre prochain. Avec le refus du Medef d'augmenter les ressources des deux régimes, la question de l'équilibre financier n'est pas réglée. Depuis 2003, le montant des cotisations Agirc ne permet plus de couvrir le montant des pensions, le régime puise dans les réserves. Si rien n'est fait ces réserves seront épuisées en 2018. Celles de l'Arrco en 2027.

La réponse du Medef : fusionner les deux caisses. Le bilan, en deux ans les réserves de l'Arrco seraient épuisées. Le Medef ne veut plus de ce régime par répartition créée en 1947. Supprimer l'Agirc, c'est pousser à la capitalisation. Fusionner les deux caisses ce serait la pire réponse pour l'Arrco. Les non cadres devraient renflouer les pensions des cadres. De là à opposer les catégories de salariés entre eux, il n'y a qu'un pas. Derrière tout cela le Medef ne cherche-t-il pas à casser les complémentaires, à aller vers un régime à cotisations définies, régime par capitalisation. Une interrogation, est-ce que les partenaires sociaux sont prêts à aller jusque là ? À novembre.



ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Directeur de publication : François Thiery-Cherrier - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt
Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien
d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 82 - e-mail : ucr@cgt.fr
Commission paritaire 0415 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026
Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50